

## Comment réserver le matériel d'animation ?

### Mode d'emploi et réservation

Pour pouvoir emprunter le matériel d'animation de la Médiathèque départementale chaque structure devra prendre connaissance du règlement de prêt du matériel d'animation et le retourner signé par mail auprès de la Médiathèque départementale à : [mediatheque@ha-py.fr](mailto:mediatheque@ha-py.fr).

Ce règlement est à retrouver sur le portail Hapybiblio dans l'espace professionnel puis dans la rubrique [matériel d'animation](#).

Le prêt du matériel d'animation est gratuit. Afin que chaque partenaire en profite dans les meilleures conditions il est demandé à chaque emprunteur de rendre le matériel complet et dans l'état dans lequel il a été emprunté.

Pour les bibliothèques du réseau les échanges peuvent circuler par trois biais :

- Les navettes (Attention, nous nous réservons le droit de refuser l'échange par navette si celle-ci est trop chargée) ;
- Les bibliobus ;
- Prêts et retours sur place à la Médiathèque départementale.

Pour les autres partenaires les prêts et retours du matériel d'animation s'effectuent uniquement sur place à la Médiathèque départementale.

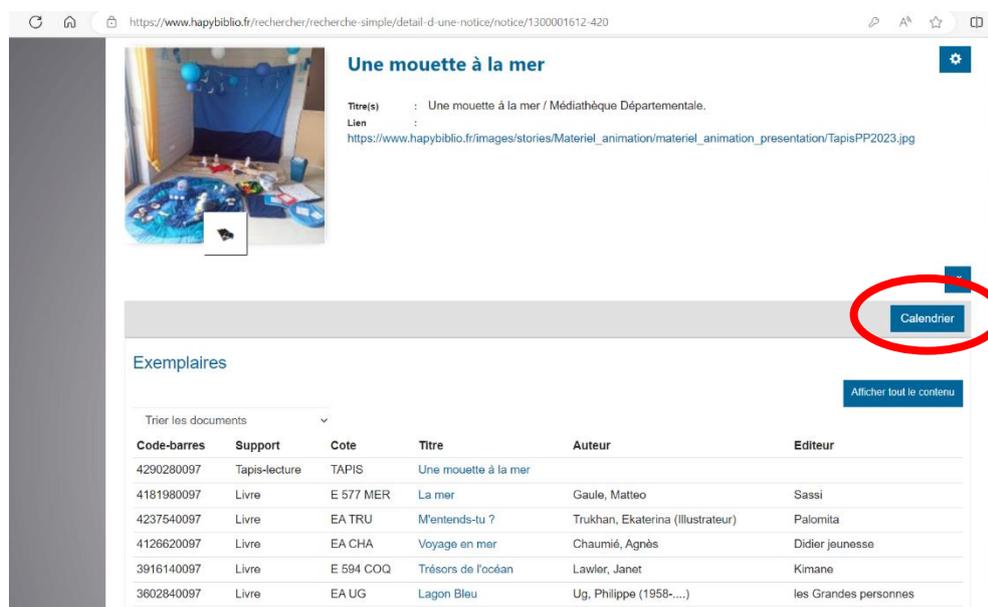
### RESERVATION SUR LE PORTAIL

#### **La pré-réservation est indispensable quel que soit le matériel d'animation emprunté.**

Pour effectuer une pré-réservation, vous devez vous connecter avec vos identifiants sur le portail Hapybiblio. Pour accéder au matériel d'animation vous devez vous rendre dans ESPACE PROFESSIONNEL puis dans la rubrique MATERIEL D'ANIMATION.

Vous pouvez ensuite sélectionner le matériel d'animation que vous souhaitez emprunter selon sa typologie (jeux surdimensionnés, escape game, jeux de société, tapis lecture, kamishibai, expositions, malle thématique) et vous aurez accès tous les documents.

Vous devez vérifier la disponibilité du support via le calendrier présent sur chaque notice à droite.



The screenshot shows a web page for a notice titled "Une mouette à la mer". The page includes a title, a link, and a list of examples. A red circle highlights a "Calendrier" button on the right side of the page.

**Une mouette à la mer**

Titre(s) : Une mouette à la mer / Médiathèque Départementale.  
Lien : [https://www.hapybiblio.fr/images/stories/Materiel\\_animation/materiel\\_animation\\_presentation/TapisPP2023.jpg](https://www.hapybiblio.fr/images/stories/Materiel_animation/materiel_animation_presentation/TapisPP2023.jpg)

**Exemplaires**

Trier les documents

Code-barres	Support	Cote	Titre	Auteur	Editeur
4290280097	Tapis-lecture	TAPIS	Une mouette à la mer		
4181980097	Livre	E 577 MER	La mer	Gaule, Matteo	Sassi
4237540097	Livre	EA TRU	M'entends-tu ?	Trukhan, Ekaterina (Illustrateur)	Palomita
4126620097	Livre	EA CHA	Voyage en mer	Chaumié, Agnès	Didier jeunesse
3916140097	Livre	E 594 COQ	Trésors de l'océan	Lawler, Janet	Kimane
3602840097	Livre	EA UG	Lagon Bleu	Ug, Philippe (1958-....)	les Grandes personnes

Une fois le calendrier ouvert sur le mois, si une pastille de couleur verte ou bleue est présente en bas à gauche d'un jour du calendrier cela signifie que le matériel d'animation est soit emprunté soit réservé.

En fonction, vous pouvez ensuite sélectionner la date d'emprunt de votre choix et valider votre pré-réservation.



Calendrier de Tapis lecture La maison

Septembre 2023

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Légende : Réservation Prêt

La pré-réservation sera ensuite validée définitivement par le service de la Médiathèque départementale et vous sera confirmée par mail.

La pré-réservation peut également s'effectuer par mail ou par téléphone auprès de la Médiathèque départementale ([mediatheque@ha-py.fr](mailto:mediatheque@ha-py.fr) ou 05 62 56 75 65). Un mail de confirmation sera automatiquement envoyé à l'emprunteur pour valider la réservation.

Les réservations sont bloquées trois jours après le retour du matériel d'animation pour que les agents de la Médiathèque départementale puissent le traiter et le vérifier.

Dans un souci de bonne gestion du prêt du matériel d'animation, les réservations doivent impérativement être faites au plus tard 4 jours avant la date d'emprunt.